



BULLETIN  
D'INFORMATIONS  
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : [www.thehillac.fr](http://www.thehillac.fr)

Mail : [mairie@thehillac.fr](mailto:mairie@thehillac.fr)

**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac  
Séance du 5 février 2021**

**Sont présents :**

ALLIOT Janique, BENOIT Pascal, BOUGRO Corentin, CHEVREUX Alexandra, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LE SOLLIEC-LELEU Cyrille, LEMÉE Christian, MAILLARD Jean-Claude, MUROS LE ROUZIC Mikaël, PELLETIER Thierry, PLAUD Mathieu, QUEAU Karen, TRESSEL Angélique.

Corentin BOURGRO est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19h30.

**Délibérations :**

- 1) Convention de prestation de services avec Redon Agglomération (cartable numérique)
- 2) Avis sur l'enquête publique au titre des installations classées concernant EARL Kermadeleine
- 3) Fonds de Solidarité pour le Logement 2021
- 4) Compte Administratif 2020
- 5) Compte de Gestion 2020
- 6) Bail de location de l'ancienne carrière avec l'entreprise LEMEE LTP
- 7) Participation 2021 aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Pierre Saint-Paul de Théhillac

**Informations au conseil municipal :**

- a. Convention avec l'ADMR pour une intervention à la cantine scolaire
- b. Parc d'activités des Brivaudais
- c. Point sur la rencontre avec le Capitaine Forest de la gendarmerie de Muzillac
- d. Mission Locale
- e. Amélioration de l'offre de soins sur le bassin de Redon Agglomération
- f. Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T.)
- g. Divers

**Approbation du compte-rendu de séance du 18 décembre 2020**

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Intervention de Monsieur Lionel Jouneau, maire de Saint-Perreux, vice-président de Redon Agglomération en charge de l'inclusion et de la transition numérique.

Monsieur Jouneau présente l'application **Intra-muros** qui permet aux communes d'envoyer des informations à destination des administrés (message d'alerte, informations communales, échange d'informations) et qui peut également en recevoir de leur part. Elle s'installe sur les smartphones, les tablettes et les ordinateurs. Le coût s'élève à 35€ HT par mois à la charge de la commune mais reste gratuit pour les administrés. Cette application peut être mutualisée par Redon Agglomération afin de réduire les coûts.

### **1- Convention de prestation de services avec Redon Agglomération (cartable numérique)**

Redon Agglomération propose de mettre à disposition des élus communautaires titulaires un outil de travail (cartable numérique) composé d'un ordinateur 14 pouces, d'un logiciel de bureautique collaborative et de suivi de séances délibérantes. Les coûts de licence et de maintenance du logiciel bureautique d'un montant annuel de 505€ sont à la charge des communes, puisqu'il peut servir en dehors du cadre communautaire.

Cette convention de prestation de services est conclue pour une durée d'un an renouvelable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention de service avec Redon Agglomération.

### **2- Avis sur l'enquête publique au titre des installations classées concernant l'EARL Kermadeleine**

Du 18 janvier 2021 au 15 février 2021 se tient en mairie une consultation du public concernant le projet de l'EARL Kermadeleine en vue d'exploiter au lieu-dit Kermadeleine un élevage avicole de 40 000 emplacements. L'exploitation a déjà une autorisation pour un élevage de 30 000 emplacements mais souhaite l'étendre à 40 000, suite à la reconstruction après sinistre, avec une surface supplémentaire d'exploitation.

Le conseil municipal peut donner son avis sur le projet de l'EARL.

Le conseil municipal, après un vote à bulletin secret, à l'unanimité donne un avis favorable.

### **3- Fonds de solidarité pour le logement 2021**

Le fonds de solidarité pour le logement est géré par le Conseil Départemental du Morbihan. Le conseil Départemental propose aux communes et aux communautés de communes de participer à son financement à hauteur de 0,10 € par habitant, sur la base de 603 habitants (source INSEE) pour notre commune. Cette contribution est affectée au financement de l'accès et du maintien dans le logement pour les personnes rencontrant des difficultés financières.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la participation de 60,30€ pour l'année 2021 au fonds de solidarité pour le logement.

### **4- Compte administratif 2020**

Le compte administratif 2020 est présenté au conseil municipal et s'établit ainsi :

#### **Section de fonctionnement (€)**

Dépenses réalisées	404 600,16
Recettes réalisées	479 445,63
Résultat de l'exercice 2020	74 845,47
Résultat antérieur 2019 reporté	46 330,87
<b>Résultat de clôture</b>	<b>121 176,34</b>

#### **Section investissement (€)**

Dépenses réalisées	88 423,91
Recettes réalisées	78 886,59

Résultat budgétaire de l'exercice 2020	- 9 537,32
Résultat antérieur 2019 reporté	- 24 076,71
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 33 614,03</b>
Restes à réaliser	- 13 649,00
Résultat global/besoin de financement	- 47 263,03

Gilles Haurogné, prend la présidence de la séance, Monsieur le maire sort de la salle du conseil.  
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le compte administratif présenté.

## **5- Compte de gestion 2020**

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable (trésorerie) à l'ordonnateur (le Maire). Le Maire présente les chiffres du compte de gestion 2020 au conseil municipal. Ceux-ci reprennent les chiffres du compte administratif 2020 de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020.

## **6- Bail de location de l'ancienne carrière avec l'entreprise LEMEE LTP**

L'entreprise LEMEE LTP exploitait, depuis 2005, la carrière de Théhillac au lieu-dit la Butte de Quincarré par le biais d'un bail de location. L'autorisation d'exploiter avait été délivrée par la Préfecture du Morbihan pour une durée de 15 ans. La carrière est à présent fermée.

L'entreprise a constitué un dossier afin d'obtenir l'accord de la Préfecture pour louer le site dans le but d'apporter des matériaux inertes (terre, remblais ...) afin de réhabiliter le site en milieu naturel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de louer le site pour la somme de 3 167,18 euros réactualisés annuellement à l'entreprise LEMEE LTP, après accord de la Préfecture du Morbihan, pour la durée accordée par celle-ci.

## **7- Participation 2021 aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Pierre Saint-Paul de Théhillac**

Un contrat d'association a été signé entre l'Etat et la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique en faveur de l'école Saint-Pierre Saint-Paul de Théhillac. Dans ce contrat, la commune prend en charge les dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles.

L'école compte 25 élèves en maternelle et 39 élèves au primaire. Le coût moyen départemental de fonctionnement par élève des écoles publiques est un coût de référence. Il permet de définir le montant de participation des communes aux écoles privées sur leur territoire :

- 1 385,84€ pour un élève de classe maternelle,
- 426,65€ pour un élève de classe élémentaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention pour l'année 2021 de 51 285,35 euros calculée de la façon suivante :

- 1 385,84€ par élève de classe maternelle,
- 426,65€ par élève de classe élémentaire.

## **8- Informations au conseil municipal**

### **a. Convention avec l'ADMR pour une intervention à la cantine scolaire**

Une convention d'un an a été signée avec l'ADMR de Nivillac pour l'intervention d'une personne le lundi midi à la cantine scolaire, pendant 2 heures.

### **b. Parc d'activités des Brivaudais**

Plusieurs demandes ont été faites par des entreprises pour des agrandissements et une installation sur le Parc d'Activités. La compétence revient à Redon Agglomération mais la commune de Théhillac est propriétaire des terrains. Elle doit donc les vendre à Redon Agglomération. Celle-ci va réaliser une étude d'agrandissement du Parc d'Activités afin de répondre aux attentes des entreprises, et financer les travaux d'aménagement avec la vente des terrains.

### **c. Point sur la rencontre avec le Capitaine Forest de la gendarmerie de Muzillac**

Le capitaine Forest a présenté la nouvelle organisation mise en place sur le secteur sud-est de Vannes : une équipe mobile veille sur tout le secteur et se déplace si besoin.

### **d. Mission Locale de Redon**

Françoise Joguet donne un compte-rendu de sa rencontre avec Arnaud Grolleau, conseiller sur le territoire de Théhillac. Pour l'année 2020, 8 jeunes sont accompagnés au total, dont 2 jeunes nouveaux inscrits et 2 jeunes sont sortis du dispositif, l'un pour suivre une formation et l'autre après l'obtention d'un CDI.

Arnaud Grolleau était accompagné de Nicolas Boucher, animateur du Projet Contact mené par la Mission Locale. Il s'agit de repérer et mobiliser des jeunes de 16 à 29 ans, dits invisibles, qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en stage.

L'animateur peut aller vers les jeunes dans les différentes communes, dans un camion aménagé. Il établit un lien social, puis une orientation en fonction des besoins du jeune vers différents partenaires. N'hésitez pas à le contacter : 02.99.72.19.50 ou 06.48.11.44.91 – nicolas.boucher@ml-redon.com.

### **e. Amélioration de l'offre de soins sur le bassin de Redon Agglomération**

Une rencontre sur le thème « identifier l'offre de soins de premier recours » (médecin, dentiste ...) a été organisée par Redon Agglomération. Plusieurs groupes de travail sont proposés et constitués et vont travailler à partir de la semaine prochaine.

### **f. Banque Alimentaire**

Suite au confinement de novembre 2020, la collecte banque alimentaire, secteur ancien canton de La Roche-Bernard, n'avait pas pu avoir lieu. Elle se fera les 26 et 27 février 2021 dans les commerces de Nivillac, La Roche-Bernard, Herbignac et Pénestin.

### **g. L'association Les Mulots**

Le contexte de pandémie rend difficile l'organisation des ateliers numériques. L'association propose à la place une séance individuelle de 2h gratuite sur la commune, afin d'aborder les sujets sur lesquels vous avez des difficultés (envoi et réception de mails avec pièces jointes, navigation sur internet, démarches en ligne, outils de communication en ligne ...). A l'issue de la séance, une clé USB sera remise afin de permettre de manipuler facilement ses fichiers. Ces séances sont à destination des personnes de 60 ans et plus ayant déjà utilisé un ordinateur. Les inscriptions peuvent se faire en mairie au 02.99.90.23.79.

#### **h. Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T.)**

Gilles Haurogné présente la commission « transition écologique et alimentaire » de Redon Agglomération :

- programme alimentaire territorial : réflexion sur les modes d'agriculture à taille humaine, sur les produits alimentaires locaux et accessibles, sur le développement durable et transversal.
- le Plan Climat Air-Energie Territorial a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie. Il se compose d'un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées. Exemples d'actions : redevance incitative des ordures ménagères, la recyclerie de Redon, l'achat de véhicules et vélos électriques, etc ...
- la transition énergétique et sociétale : évolution des pratiques de mode de vie nécessaires aux transitions.

#### **i. L'éclairage public**

En période de couvre-feu, il est proposé par souci d'économie d'énergie et de réduction de la pollution lumineuse, d'éteindre l'éclairage public à 20h00. Pour certains quartiers, il faut l'intervention d'INEO afin de changer les plages horaires d'éclairage. Un devis doit être demandé à l'entreprise.

#### **j. Voirie**

Des baliroutes ont été mis en place « rue du Cormier » et « rue de la Barre » en type chicane afin de réduire la vitesse des voitures. C'est une phase de test et d'observation. Ces éléments de sécurité peuvent être modifiés.

#### **k. Balayage**

La commune de Plessé par le biais de la convention « voirie » procèdera à un balayage de la voirie de la commune tous les 15 jours, afin de diminuer la propagation des mauvaises herbes et améliorer la propreté de la commune. Le coût est d'environ 3 500 euros par an. Celle-ci remplace la prestation de l'entreprise Théaud

#### **l. Téléphonie**

Après renseignements, afin d'augmenter le débit internet de la mairie, une ligne vdsl est nécessaire. La mairie a actuellement une ligne analogique adsl dans son abonnement avec l'opérateur Coriolis. Une proposition a été faite par Coriolis par le biais de Breizh Solution et par Orange pour une ligne numérique vdsl. La proposition la moins-disante est celle faite par Orange.

#### **m. Port du masque de protection**

Par arrêté préfectoral du 5 février 2021, le port du masque est obligatoire dans toutes les communes du département du Morbihan pour les personnes de plus de 11 ans sur la voie publique et dans les lieux publics. Cette obligation s'applique dans les centres bourgs et centres villes des communes délimités par les panneaux de signalisation indiquant les entrées et les sorties d'agglomération. Cet arrêté est entré en vigueur le 6 février 2021 jusqu'au 8 mars 2021 inclus.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.**

**La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le vendredi 12 mars 2021 à 19h30.**

# INFORMATIONS DIVERSES

## Lutte contre les taupes

Une formation à la lutte contre les taupes est organisée par la FDGDON du Morbihan. Cette formation est gratuite pour les habitants de la commune. Vous trouverez un bulletin d'inscription à la mairie. Les lieux et dates seront communiqués après inscription des participants.

Contenu de la formation :

- Mode de vie de la taupe
- Les moyens de lutte
- Application pratique sur le terrain.

## Chenille processionnaire du chêne

Une campagne de lutte contre la chenille processionnaire du chêne est organisée par FDGDON. Pour les propriétaires voulant détruire ces nids, merci de remplir un formulaire d'inscription individuelle disponible en mairie. Exemple de tarifs : 1 à 3 chênes : 97€, 4 à 6 chênes 106€. **Inscription avant le 26 mars 2021.** Il est inutile de s'inscrire pour la chenille du pin, cela se fera durant l'été.